

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE NOISY-LE-ROI - 78590 -**

**DECISION DU PRESIDENT
N° 2023-031**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de NOISY-LE-ROI ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-17 ;

VU la délibération n° 2020-02-03 du 30 juin 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président ;

VU l'arrêté n° 01/2020 du 10 juillet 2020 du Président du CCAS relatif à la délégation de signature accordée au Vice-Président Monsieur Patrick KOEBERLE ;

CONSIDERANT l'organisation d'un événement à destination des seniors les dimanches 17 et 24 mars 2024 ;

CONSIDERANT la proposition de contrat de la Compagnie Lili Top pour le spectacle « Broadway » ;

DECIDE :

1°) DE SIGNER avec la Compagnie Lili Top domiciliée Les Brioux 18310 GRACAY le contrat de spectacle vivant pour le spectacle « Broadway » prévu les dimanches 17 et 24 mars 2024 ;

2°) PRECISE que le prix des deux prestations est fixé à 3400 € TTC ;

3°) DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2024 ;



En Mairie de NOISY-LE-ROI, le 16 octobre 2023

Pour le Président,
Par délégation

Patrick KOEBERLE

Décision notifiée le 18 octobre 2023
Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du CCAS
Certifie le caractère exécutoire de la présente.

Accusé de réception en préfecture
078-267801322-20231016-2023-031-CC
Date de réception préfecture : 18/10/2023